



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

MOTION

Présents :

Président : M. François de MAZIÈRES.

Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Arnaud HOURDIN, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Excusés :

Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, représenté par Mme Stéphanie BANCAL,
M. Philippe BENASSAYA,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Jacques FRANQUET,
M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 15

Objet : Avis des membres du bureau de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique de la ligne 18 du Grand Paris Express.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 7 avril 2016,

Le Plateau de Saclay est un territoire à fort potentiel économique avec l'implantation d'un pôle d'enseignement et de recherche d'envergure nationale, la création dans son sillage de centres de recherche et développement privés (l'effet « cluster »), mais avec aussi des terres agricoles particulièrement riches et un site naturel à forte vocation récréative et touristique.

Les habitants du Plateau et des vallées adjacentes (Bièvre, Mérantaise, Chevreuse), les associations et les élus sont désireux de voir le sud du Plateau mieux desservi en moyens de communication publics, de façon à éviter la thrombose (déjà visible aux heures de pointe) des voiries du secteur. Ils sont donc favorables à la ligne 18, métro automatique rapide reliant Orly à Versailles par les zones de développement urbain de Massy, Palaiseau, Orsay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Satory, et souhaitent que sa réalisation intervienne au plus tôt.

Les habitants, les associations et les élus sont en revanche soucieux que cette nouvelle ligne n'empiète pas sur la Zone de protection naturelle, agricole et forestière qui protège de toute construction 2 300 ha du Plateau de Saclay. Ils sont soucieux également qu'elle ne vienne pas couper l'horizon paysager du Plateau sur sa frange sud.

En conséquence, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

DÉCIDENT :

- 1) *de demander que la réalisation du tronçon Saint-Aubin – Versailles-Chantiers se fasse dans le prolongement de celle du tronçon Orly – Saint-Aubin, pour une ouverture à la circulation de l'ensemble de la ligne à l'horizon 2024 ;*
- 2) *de rejeter la solution en viaduc proposée pour la section « Saint Aubin – Saint-Quentin » ;*
- 3) *de demander que cette section soit en tranchée couverte ou en tunnel sur la totalité de son parcours ;*
- 4) *de demander, à défaut, que la ligne reste au niveau du sol, en épousant le tracé de la RD 36, avec les passages dénivelés nécessaires au niveau des rares traversées de voiries de la section considérée ;*
- 5) *de demander, en tout état de cause, qu'entre ces trois options, une étude comparative sérieuse, technique, paysagère et financière, soit menée et portée à leur connaissance ;*
- 6) *qu'une ampliation de la présente motion sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.*

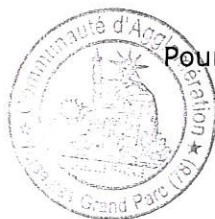
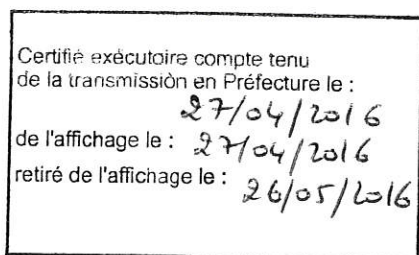
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Le projet de motion mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,
Le 7 avril 2016.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services